



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Liban

Question écrite n° 11283

Texte de la question

M François Leotard attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'action humanitaire, sur un certain nombre d'initiatives individuelles françaises destinées à venir en aide aux chrétiens du Liban. Ces initiatives à but médical se trouvent souvent confrontées à un manque de moyens sur place. Cet engagement humanitaire est un vibrant témoignage de l'intérêt de nos compatriotes en faveur de cette cause. C'est pourquoi, il lui demande de quelle manière le Gouvernement français entend relayer ces différentes actions, afin de faciliter leur mission.

Texte de la réponse

Reponse. - La question évoquée par M le député soulève le problème de l'aide humanitaire privée destinée aux libanais chrétiens. Le Gouvernement français aidera et soutiendra toutes les initiatives des associations humanitaires, travaillant au Liban. Conformément à la politique de la France dans ce pays, aux principes de l'aide humanitaire, et sans discrimination entre les Communautés, ce soutien ira vers les organismes tant du côté chrétien que musulman. Il ne peut exister en ce domaine de choix entre les victimes. Toutes les zones du Liban ont souffert de la guerre et l'aide humanitaire doit se situer au dessus des facteurs confessionnels qui déchirent ce pays depuis 1974. Pour la zone chrétienne, particulièrement éprouvées, la France a évacué plus de 30 blessés graves, fourni 40 tonnes de matériel médical, livré 6 000 tonnes de pétrole pour la centrale de Zouk et envisage à terme, la reconstruction de ce même centrale et des stations de pompage d'eau. Quoi qu'il en soit toute aide ou tout soutien français continuera à obéir à ces principes d'équité et d'égalité seuls capables d'arracher le Liban au drame terrible qui, sans répit, le frappe et le déchire.

Données clés

Auteur : [M. Leotard François](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11283

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : action humanitaire

Ministère attributaire : action humanitaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 1989, page 1502